

## MODIFICATION n° 1 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS K2A51-12-0105

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : 266334

**Programme des dons écologiques : Gestionnaire du Comité d'examen des évaluations (président, comité et opérations) (2013-2017)**

Veillez prendre note des changements suivants :

La date de clôture des soumissions a été changée pour le 3 juillet 2013.

**Supprimer toutes les occurrences de :**

**Programme des dons écologiques : Gestionnaire du Comité d'examen des évaluations (président, comité et opérations) (2013-2017)**

**Et les remplacer par :**

**Programme des dons écologiques : Gestionnaire du Comité d'examen des évaluations (président, comité et opérations) (2014-2018)**

**L'Offre de service est modifiée comme suit :**

**Supprimer :**

Si vous êtes intéressé à offrir ces services, vous devez soumettre **en trois (3) exemplaires votre proposition ainsi que deux (2) exemplaires de l'Offre de services complète et signée** au plus tard à **15 h (heure locale) le 28 mai 2013.**

**Insérer :**

Si vous êtes intéressé à offrir ces services, vous devez soumettre **en trois (3) exemplaires votre proposition ainsi que deux (2) exemplaires de l'Offre de services complète et signée** au plus tard à **15 h (heure locale) le 3 juillet 2013.**

### **2.3 Services professionnels**

**Supprimer :**

	Tableau 1	
	<b>Année 1 – De la fourniture du contrat jusqu'au 31 mars 2014</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
T1.1	honoraires professionnels pour la personne désignée comme président	
T1.2	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des membres du CEE	
T1.3	honoraires professionnels pour les services	

	d'examen d'évaluations effectués par des examinateurs d'évaluation <i>spéciaux</i>	
T1.4	honoraires professionnels pour tout autre expert ou spécialiste engagé pour l'examen d'évaluations et de rapports d'évaluation	
T1.5	honoraires professionnels pour l'élaboration de produits de communication, de formations d'évaluateurs et de politiques du CEE	
T1.6	honoraires professionnels pour le personnel de soutien administratif	

	Tableau 2	
	<b>Année 2 – Du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
T2.1	honoraires professionnels pour la personne désignée comme président	
T2.2	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des membres du CEE	
T2.3	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des examinateurs d'évaluation <i>spéciaux</i>	
T2.4	honoraires professionnels pour tout autre expert ou spécialiste engagé pour l'examen d'évaluations et de rapports d'évaluation	
T2.5	honoraires professionnels pour l'élaboration de produits de communication, de formations d'évaluateurs et de politiques du CEE	
T2.6	honoraires professionnels pour le personnel de soutien administratif	

	Tableau 3	
	<b>Année 3 – Du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
T3.1	honoraires professionnels pour la personne désignée comme président	
T3.2	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des membres du CEE	
T3.3	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des examinateurs d'évaluation <i>spéciaux</i>	
T3.4	honoraires professionnels pour tout autre expert ou spécialiste engagé pour l'examen d'évaluations et de rapports d'évaluation	

T3.5	honoraires professionnels pour l'élaboration de produits de communication, de formations d'évaluateurs et de politiques du CEE	
T3.6	honoraires professionnels pour le personnel de soutien administratif	

	Tableau 4	
	<b>Année 4 – Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
T4.1	honoraires professionnels pour la personne désignée comme président	
T4.2	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des membres du CEE	
T4.3	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des examinateurs d'évaluation <i>spéciaux</i>	
T4.4	honoraires professionnels pour tout autre expert ou spécialiste engagé pour l'examen d'évaluations et de rapports d'évaluation	
T4.5	honoraires professionnels pour l'élaboration de produits de communication, de formations d'évaluateurs et de politiques du CEE	
T4.6	honoraires professionnels pour le personnel de soutien administratif	

**Insérer :**

	Tableau 1	
	<b>Année 1 – Du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
T1.1	honoraires professionnels pour la personne désignée comme président	
T1.2	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des membres du CEE	
T1.3	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des examinateurs d'évaluation <i>spéciaux</i>	
T1.4	honoraires professionnels pour tout autre expert ou spécialiste engagé pour l'examen d'évaluations et de rapports d'évaluation	
T1.5	honoraires professionnels pour l'élaboration de produits de communication, de formations d'évaluateurs et de politiques du CEE	
T1.6	honoraires professionnels pour le personnel de soutien administratif	

	Tableau 2	
	<b>Année 2 – Du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
T2.1	honoraires professionnels pour la personne désignée comme président	
T2.2	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des membres du CEE	
T2.3	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des examinateurs d'évaluation <i>spéciaux</i>	
T2.4	honoraires professionnels pour tout autre expert ou spécialiste engagé pour l'examen d'évaluations et de rapports d'évaluation	
T2.5	honoraires professionnels pour l'élaboration de produits de communication, de formations d'évaluateurs et de politiques du CEE	
T2.6	honoraires professionnels pour le personnel de soutien administratif	

	Tableau 3	
	<b>Année 3 – Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
T3.1	honoraires professionnels pour la personne désignée comme président	
T3.2	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des membres du CEE	
T3.3	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des examinateurs d'évaluation <i>spéciaux</i>	
T3.4	honoraires professionnels pour tout autre expert ou spécialiste engagé pour l'examen d'évaluations et de rapports d'évaluation	
T3.5	honoraires professionnels pour l'élaboration de produits de communication, de formations d'évaluateurs et de politiques du CEE	
T3.6	honoraires professionnels pour le personnel de soutien administratif	

	Tableau 4	
	<b>Année 4 – Du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018</b>	<b>Taux quotidien ferme</b>
T4.1	honoraires professionnels pour la personne désignée	

	comme président	
T4.2	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des membres du CEE	
T4.3	honoraires professionnels pour les services d'examen d'évaluations effectués par des examinateurs d'évaluation <i>spéciaux</i>	
T4.4	honoraires professionnels pour tout autre expert ou spécialiste engagé pour l'examen d'évaluations et de rapports d'évaluation	
T4.5	honoraires professionnels pour l'élaboration de produits de communication, de formations d'évaluateurs et de politiques du CEE	
T4.6	honoraires professionnels pour le personnel de soutien administratif	

**Supprimer :**

3. Le(s) soussigné(s) convient(nent) que l'offre de service demeurera ferme pour une période de cent vingt (120) jours civils suivant la date de clôture de la soumission.

**Insérer :**

3. Le(s) soussigné(s) convient(nent) que l'offre de service sera valable pour une période d'au moins 271 jours à compter de la date de clôture de l'appel d'offres. Le Canada se réserve le droit de demander par écrit une prolongation de cette période à tous les soumissionnaires qui déposent des soumissions recevables, dans un délai d'au moins trois (3) jours avant la fin de la période de validité des soumissions. Si tous les soumissionnaires qui ont déposé des soumissions recevables acceptent de prolonger cette période, le Canada continuera d'évaluer les soumissions. Si cette prolongation n'est pas acceptée par tous les soumissionnaires qui ont déposé des soumissions recevables, le Canada, à sa seule et entière discrétion, continuera d'évaluer les soumissions des soumissionnaires qui auront accepté la prolongation ou annulera la demande de soumissions.

**Le Cadre de référence est modifié comme suit :**

Exigences obligatoires :

**Insérer :**

Le soumissionnaire doit démontrer que **chaque** ressource proposée qui examine des évaluations en tant que membre du CEE ou en tant qu'examineur d'évaluations *spécial* est légalement autorisée à mener des évaluations de biens immobiliers dans les provinces où elles examineront des évaluations, qu'elles possèdent des permis valides et qu'elles satisfont à toutes les autres exigences provinciales liées à l'exercice de leur profession, s'il y a lieu. Les provinces dans lesquelles chaque ressource est légalement autorisée à exercer sa profession doivent être clairement indiquées dans la proposition.

Expérience professionnelle :

**Supprimer :**

Le soumissionnaire doit démontrer que **chaque** ressource proposée effectuant des examens d'évaluation en tant que membre du CEE ou en tant qu'examineur d'évaluations *spécial* possède au moins sept (7) années d'expérience en tant qu'évaluateur dans une organisation d'évaluation externe

**Insérer :**

Le soumissionnaire doit démontrer que **chaque** ressource proposée effectuant des examens d'évaluation en tant que membre du CEE ou en tant qu'examineur d'évaluations *spécial* possède au moins sept (7) années d'expérience en tant qu'évaluateur dans une organisation d'évaluation externe, dont cinq (5) années dans la région proposée pour laquelle il/elle réalisera des évaluations

**Supprimer :**

Exigence de sécurité :

L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Afin de démontrer cette exigence, le soumissionnaire doit fournir une copie de la lettre de confirmation de la DSIC pour l'enregistrement de la vérification d'organisation désignée avec la cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B.

Chaque ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de niveau fiabilité au moment de la réponse à cette demande de proposition. Afin de démontrer cette exigence, chaque ressource doit être énumérée, ainsi que leur niveau d'autorisation et leur numéro de cote de sécurité ou une lettre de confirmation provenant du Ministère émetteur.

**Insérer :**

Le soumissionnaire doit, avant l'attribution du contrat, détenir une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Afin de démontrer cette exigence, le soumissionnaire doit, avant l'attribution du contrat, fournir une copie de la lettre de confirmation de la DSIC pour l'enregistrement de la vérification d'organisation désignée avec la cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B.

Chaque ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de niveau fiabilité, obtenue avant l'attribution du contrat. Afin de démontrer cette exigence, un document contenant une liste de toutes les ressources, ainsi que leur niveau d'autorisation et leur numéro de cote de sécurité ou une lettre de confirmation provenant du Ministère émetteur, doit être fourni par le soumissionnaire avant l'attribution du contrat.

### **Durée du contrat**

#### **Supprimer :**

Contrat accordé jusqu'au 31 mars 2017

#### **Insérer :**

Du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2018

### **Coût du projet**

#### **Supprimer :**

Environnement Canada estime que le financement total de ce marché sera, au maximum, de **1 230 000,00 \$** sur quatre exercices fiscaux (en considérant que le quatrième exercice est une année de transition vers un nouveau comité), TPS/TVH en sus (de la fourniture du contrat jusqu'au 31 mars 2017), réparti comme suit.

L'entrepreneur sera engagé selon les besoins, à la discrétion d'Environnement Canada. Environnement Canada ne peut donner aucune garantie quant à la charge de travail minimale liée au présent contrat; la rémunération sera basée sur le volume de travail effectué, fourni, reçu et examiné par le Coordonnateur national du PDE d'Environnement Canada.

L'exercice fiscal du gouvernement du Canada se termine le 31 mars et, pour les contrats s'étendant sur plus d'un exercice, l'entrepreneur devra préciser le montant des frais et des dépenses engagés entre la date d'attribution du contrat et le 31 mars d'une certaine année, ainsi qu'entre le 1<sup>er</sup> avril et la fin du contrat, pour les exercices suivants.

#### **Exercice financier 1 – de la fourniture du contrat jusqu'au 31 mars 2014**

- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 303 000 \$ en services professionnels
- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 25 000 \$ en frais de déplacement (reçus originaux requis)

**Total : 328 000 \$**

#### **Exercice financier 2 – du 1<sup>er</sup> avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015**

- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 387 000 \$ en services professionnels
- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 30 000 \$ en frais de déplacement (reçus originaux requis)

**Total : 417 000 \$**

**Exercice financier 3 – du 1<sup>er</sup> avril 2015 jusqu'au 31 mars 2016**

- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 406 000 \$ en services professionnels
- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 30 000 \$ en frais de déplacement (reçus originaux requis)

**Total : 436 000 \$**

**Exercice financier 4 – du 1<sup>er</sup> avril 2016 jusqu'au 31 mars 2017**

- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 45 000 \$ en services professionnels
- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 4 000 \$ en frais de déplacement (reçus originaux requis)

**Total : 49 000 \$**

**Valeur maximale totale évaluée du contrat :  
1 230 000 \$ (TPS/TVH en sus)**

**Insérer :**

Environnement Canada estime que le financement total de ce marché sera, au maximum, de **1 300 000,00 \$** sur quatre exercices fiscaux (en considérant que le quatrième exercice est une année de transition vers un nouveau comité), TPS/TVH en sus (de la fourniture du contrat jusqu'au 31 mars 2018), réparti comme suit. L'entrepreneur sera engagé selon les besoins, à la discrétion d'Environnement Canada. Environnement Canada ne peut donner aucune garantie quant à la charge de travail minimale liée au présent contrat; la rémunération sera basée sur le volume de travail effectué, fourni, reçu et examiné par le Coordonnateur national du PDE d'Environnement Canada.

L'exercice fiscal du gouvernement du Canada se termine le 31 mars et, pour les contrats s'étendant sur plus d'un exercice, l'entrepreneur devra préciser le montant des frais et des dépenses engagés entre la date d'attribution du contrat et le 31 mars d'une certaine année, ainsi qu'entre le 1<sup>er</sup> avril et la fin du contrat, pour les exercices suivants.

**Exercice financier 1 – Du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015**

- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 373 000 \$ en services professionnels
- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 25 000 \$ en frais de déplacement (reçus originaux requis)

**Total : 398 000 \$**

**Exercice financier 2 – du 1<sup>er</sup> avril 2015 jusqu'au 31 mars 2016**

- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 387 000 \$ en services professionnels

- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 30 000 \$ en frais de déplacement (reçus originaux requis)

**Total : 417 000 \$**

**Exercice financier 3 – du 1<sup>er</sup> avril 2016 jusqu'au 31 mars 2017**

- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 406 000 \$ en services professionnels
- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 30 000 \$ en frais de déplacement (reçus originaux requis)
- 

**Total : 436 000 \$**

**Exercice financier 4 – du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018**

- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 45 000 \$ en services professionnels
- un montant maximal qui ne doit pas dépasser 4 000 \$ en frais de déplacement (reçus originaux requis)

**Total : 49 000 \$**

**Valeur maximale totale évaluée du contrat :  
1 300 000 \$ (TPS/TVH en sus)**

**1. Aspect technique  
Critères techniques obligatoires**

**Supprimer :**

O6	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que <b>chaque</b> ressource proposée effectuant des examens d'évaluation en tant que membre du CEE ou en tant qu'examineur d'évaluations <i>spécial</i> possède au moins sept (7) années d'expérience en tant qu'évaluateur dans une organisation d'évaluation externe, période pendant laquelle il/elle a :</p> <p>a) préparé des évaluations de biens immobiliers en zone rurale qui comprenaient des zones de conservation incluant des éléments naturels tels que des marais, des estuaires, des parcs, des bois; et,</p> <p>b) effectué des examens par les pairs de rapports d'évaluation de domaines immobiliers ruraux qui comprenaient des zones de conservation incluant des éléments naturels tels que des marais, des estuaires, des parcs, des bois.</p>	
O7	<p>L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B, délivrées par la Direction</p>	

	de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Afin de démontrer cette exigence, le soumissionnaire doit fournir une copie de la lettre de confirmation de la DSIC pour l'enregistrement de la vérification d'organisation désignée avec la cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B.	
O8	Chaque ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de niveau fiabilité au moment de la réponse à cette demande de proposition. Afin de démontrer cette exigence, chaque ressource doit être énumérée, ainsi que leur niveau d'autorisation et leur numéro de cote de sécurité ou une lettre de confirmation provenant du Ministère émetteur.	

**Insérer :**

O6	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que <b>chaque</b> ressource proposée effectuant des examens d'évaluation en tant que membre du CEE ou en tant qu'examineur d'évaluations <i>spécial</i> possède au moins sept (7) années d'expérience en tant qu'évaluateur dans une organisation d'évaluation externe, dont cinq (5) années dans la région proposée pour laquelle elle réalisera des évaluations. Pendant cette période, il/elle doit avoir :</p> <p>a) préparé des évaluations de biens immobiliers en zone rurale qui comprenaient des zones de conservation incluant des éléments naturels tels que des marais, des estuaires, des parcs, des bois; et,</p> <p>b) effectué des examens par les pairs de rapports d'évaluation de domaines immobiliers ruraux qui comprenaient des zones de conservation incluant des éléments naturels tels que des marais, des estuaires, des parcs, des bois.</p>	
O7	Le soumissionnaire doit, avant l'attribution du contrat, détenir une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Afin de démontrer cette exigence, le soumissionnaire doit, avant l'attribution du contrat, fournir une copie de la lettre de confirmation de la DSIC pour l'enregistrement de la vérification d'organisation désignée avec la cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B.	

O8	Chaque ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de niveau fiabilité, obtenue avant l'attribution du contrat. Afin de démontrer cette exigence, un document contenant une liste de toutes les ressources, ainsi que leur niveau d'autorisation et leur numéro de cote de sécurité ou une lettre de confirmation provenant du Ministère émetteur, doit être fourni par le soumissionnaire avant l'attribution du contrat.	

**Insérer :**

O9	Le soumissionnaire doit démontrer que <b>chaque</b> ressource proposée qui examine des évaluations en tant que membre du CEE ou en tant qu'examineur d'évaluations <i>spécial</i> est légalement autorisée à mener des évaluations de biens immobiliers dans les provinces où elles examineront des évaluations, qu'elles possèdent des permis valides et qu'elles satisfont à toutes les autres exigences provinciales liées à l'exercice de leur profession, s'il y a lieu. Les provinces dans lesquelles chaque ressource est légalement autorisée à exercer sa profession doivent être clairement indiquées dans la proposition.	
----	--	--

**Supprimer :**

**Méthode de sélection de l'entrepreneur**

Le coût total de ce projet, incluant les honoraires professionnels et les frais de déplacement, ne doit pas dépasser 1 230 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

**Insérer :**

**Méthode de sélection de l'entrepreneur**

Le coût total de ce projet, incluant les honoraires professionnels et les frais de déplacement, ne doit pas dépasser 1 300 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).